PROCES-VERBAL de la séance du Conseil Municipal du 18/09/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 18 septembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, en session ordinaire sous la présidence de M. Luc LOUIS, Maire.

Etaient présents : *L. LOUIS, JY DUFAUD, MJ. FOUQUET, L. DEPAUW, JA. PUJOL, C. VORDY, C. BESSIEUX, N. ALBIGES, M. MAYNADIER, B. ORTIZ, A. REMY, J. MOLIERE, N. PECH, S. SAMPIETRO, R. KERKHOF, A. MOLINA et N. HEREDIA.*

Nombre de conseillers en exercice : *19*

Présents : *17*

Votants : *19*

Absents excusés : *B. FALCOU, G. NICKLES*

Pouvoir : *G. NICKLES a donné pouvoir à B. ORTIZ ; B. FALCOU a donné pouvoir à N. ALBIGES*

Secrétaire de séance : *MJ. FOUQUET*

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 07/08/2025: Adopté à l'unanimité (19 POUR).

1° Demande de maitrise d'ouvrage déléguée au conseil départemental de l'Hérault dans le cadre des travaux de voirie portant création du réseau de collecte des eaux usées pour l'assainissement de Fontaigous.

Le lancement prochain des travaux sur la zone de Fontaigous intéresse notamment la route départementale d'Oupia. Une maitrise d'ouvrage déléguée à la commune s'avère donc nécessaire pour réaliser les travaux d'aménagement de la voirie.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter auprès du conseil départemental de l'Hérault une maitrise d'ouvrage déléguée à la commune pour les travaux d'aménagement de la voirie et à signer la convention à intervenir fixant les modalités d'intervention.

Le dossier présenté n'a pas suscité d'observations : **Adopté à l'unanimité (19 POUR).**

2° Réalisation d'un Contrat de Prêt Transformation Ecologique d'un montant total de 519 167 € auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour le financement des réseaux d'assainissement sur la zone Fontaigous à Olonzac.

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal du 7 août 2025 s'est prononcé favorablement sur la réalisation auprès de la Caisse des dépôts et consignations d'un contrat de prêt composé d'une ligne de prêt pour un montant total de 519 167 € portant financement des travaux d'assainissement sur la zone Fontaigous.

La commune a la possibilité aujourd'hui de bénéficier d'un taux préférentiel du Livret A + 0,40 % (et non 0,50% tel que envisagé précédemment).

Il convient de fait de revoir les conditions du contrat de prêt en se prononçant à nouveau sur ce dossier.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser M. le Maire, à signer seul le Contrat de Prêt réglant les conditions de ce Contrat et la ou les demande(s) de réalisation de fonds.)

Ce dossier n'a pas suscité d'observations : **Adopté à l'unanimité (19 POUR).**

3° Demande de maitrise d'ouvrage déléguée au conseil départemental de l'Hérault dans le cadre des travaux de voirie portant requalification de l'espace public de la Promenade (Boulevard Gambetta)

Le lancement prochain des travaux de requalification de l'espace public de la Promenade intéresse notamment le Boulevard Gambetta. Cette voie relève de la compétence départementale. Une maitrise d'ouvrage déléguée à la commune s'avère donc nécessaire pour réaliser les travaux d'aménagement de la voirie.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter auprès du conseil départemental de l'Hérault une maitrise d'ouvrage déléguée à la commune pour les travaux d'aménagement de la voirie et à signer la convention à intervenir fixant les modalités d'intervention.

Ce dossier n'a pas suscité d'observations : **Adoptée à l'unanimité (19 POUR).**

4° Transfert de domanialité du domaine public départemental au domaine public communal des boulevards Pasteur et Victor Hugo

Le conseil départemental de l'Hérault se propose de transférer la domanialité publique des boulevards Pasteur et Victor Hugo. Cette éventualité avait été évoquée dès la phase d'avant-projet afin de faciliter la maitrise d'ouvrage des aménagements envisagés.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document administratif, technique ou financier se rapportant à ce transfert de domanialité

Le dossier présenté n'a pas suscité d'observations : **Adopté à l'unanimité (19 POUR).**

5° Conventionnement avec Hérault Energies portant rénovation de l'éclairage sportif du stade Maurice Bielsa

Dans le cadre du projet de rénovation de l'éclairage sportif du stade Maurice Bielsa, il convient de formaliser administrativement les conditions d'interventions d'Hérault Energies.

Monsieur le Maire présente à l'assemblée délibérante l'annexe financière du projet de convention relative aux travaux précités :

N° d'opération HE : 2025-0045-DF

					Hérault Energies	Commune Olonzac
OPERATIONS	**Etudes et Travaux**	**MOA**	**MOE**	**Montant Opération HT**	**Participation HE**	**Participation Établissement public**
Programme Travaux	**59 400,00 €**	**2 376,00 €**	**3 564,00 €**	**65 340,00 €**	**32 670,00 €**	**32 670,00 €**
EP Eclairage Sportif - terrain d'honneur Rugby	39 500,00 €	1 580,00 €	2 370,00 €	43 450,00 €		
EP3 Eclairage Sportif - Conformité armoire de commande	6 800,00 €	272,00 €	408,00 €	7 480,00 €		
EP2 Eclairage Sportif - terrain d'entrainement V2	13 100,00 €	524,00 €	786,00 €	14 410,00 €		
TOTAL	**59 400,00 €**	**2 376,00 €**	**3 564,00 €**	**65 340,00 €**	**32 670,00 €**	**32 670,00 €**

la TVA sera récupérée directement par Hérault Energies

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les dispositions de la convention à intervenir avec Hérault Energies telles que présentées précédemment.

Le conventionnement précité n'a pas suscité d'observations : **Adopté à l'unanimité (19 POUR).**

6° Appel de l'Association des Maires de l'Aude (AMA) avec l'Association des Maires de France (AMF) en soutien aux communes sinistrées des Corbières (solidarité incendie août 2025).

Un incendie d'une intensité exceptionnelle a ravagé le massif des Corbières durant cet été, en parcourant plus de 17 000 hectares et en impactant gravement quinze communes audoises avec pour incidence une catastrophe humaine, sociale, environnementale et économique.
L'AMA et l'AMF appellent à la solidarité nationale et met en place un dispositif de soutien aux communes sinistrées des Corbières.
Les sommes collectées seront ainsi centralisées par l'AMA, en accord avec la préfecture, et redistribuées équitablement selon les besoins exprimés par les communes touchées.

Il est proposé au Conseil Municipal de répondre à cet appel de solidarité en soumettant un montant au don envisagé.

L'assemblée délibérante approuve ainsi la décision de répondre à cet appel de solidarité et propose un montant à hauteur de 3000 €

Adopté à l'unanimité (19 POUR).

7° Subvention exceptionnelle auprès de l'association Les Elisyques

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal le partenariat entre l'association les Elisyques, la Communauté de communes du Minervois au Caroux et la Mairie d'Olonzac pour le projet Baudracco.

Afin de perdurer cette démarche culturelle sur notre commune, l'association Les Elisyques sollicite une subvention exceptionnelle pour un montant global de 3000 € en incluant la somme de 2000 € fixée par la démarche partenariale citée précédemment.

Il est proposé au conseil municipal d'adopter la proposition précitée.

Ce dossier n'a pas suscité d'observations : **Adopté à l'unanimité (19 POUR).**

8° Délégation de signature à Monsieur le Maire pour signer les conventions de participation financière entre la commune d'Olonzac et les communes de (La Caunette, Aigues-Vives, Félines Minervois, Homps, Lézignan-Corbières) en application de l'article L212-8 du Code de l'Education

À l'instar des communes de Beaufort et d'Oupia, Monsieur le Maire propose la régularisation des conventions de participation financière entre la commune d'Olonzac et les communes de (La Caunette, Aigues-Vives, Félines Minervois, Homps, Lézignan-Corbières) en application de l'article L212-8 du Code de l'Education.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions susmentionnées.

Ce dossier n'a pas suscité d'observations : **Adopté à l'unanimité (19 POUR).**

9° Approbation de l'avenant à la convention d'adhésion Petites Villes de Demain

Depuis 2021, les communes d'Olonzac et de Saint Pons de Thomières et la Communauté de communes bénéficient du programme Petites villes de demain (PVD) et la convention valant Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) a été signée le 12 décembre 2022. Le programme d'actions de l'ORT est engagé aujourd'hui à 72 %.

Aujourd'hui, la majorité des actions sont sous la maitrise d'ouvrage de la commune d'Olonzac. Dès lors, il apparait opportun de transférer la coordination du programme et le portage du chef de projet à compter du 1er novembre 2025.

Le conseil communautaire s'est prononcé favorablement sur ce dossier le 10 juillet 2025.

Il est proposé au Conseil Municipal de valider les modifications du programme et le portage du poste de chef de projet et d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention d'adhésion entre la communauté de communes du Minervois et Caroux et les communes d'Olonzac et de Saint Pons de Thomières.

La cession concernée n'a pas suscité d'observations : **Adoptée à l'unanimité (19 POUR).**

FIN DU CONSEIL

Olonzac, le 18 septembre 2025

Le Maire,
Luc LOUIS.

MAIRIE 34210 OLONZAC